



Fighting
hackers.

Reconnaissance de l'instruction

Après avoir terminé l'instruction, il est possible d'obtenir un diplôme fédéral de « Cyber Security Specialist ».

L'instruction à la conduite suivie lors du service d'avancement menant au grade de sergent peut également être sanctionnée par un certificat reconnu au niveau civil.

La Haute École Spécialisée de Lucerne octroie 21 crédits ECTS aux personnes effectuant un bachelor Information-and Cyber-Security qui ont accompli le stage de formation cyber de l'armée suisse. Des négociations sont en cours avec d'autres institutions académiques en vue de conclure un accord similaire.



Stage de
formation cyber

Contact

Armée suisse
Base d'aide au commandement
cyber.fub@vtg.admin.ch
www.cyberdefence.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Armée suisse

Objectifs généraux

L'armée doit en tout temps, que ce soit au quotidien ou lors de crises, être en mesure de protéger ses systèmes et ses infrastructures d'information et de communication contre les attaques, et notamment contre les cyberattaques. Pour cela, elle recourt à certaines sections de l'organisation professionnelle de la Base d'aide au commandement (BAC), soutenues par des membres de la milice.

Le processus établi, et qui a fait ses preuves, n'est plus suffisant au vu de l'expansion de la menace cyber : davantage de personnel spécialisé est donc requis. La formation dans le domaine cyber aborde l'un des nombreux éléments traités dans le programme d'instruction du DDPS.

Admission

Pour être admis à l'instruction dans le domaine cyber, qui compte 800 heures d'enseignement théorique et pratique, il s'agit de répondre aux conditions spécifiques suivantes :

- aptitude au service ;
- personnalité adéquate (résistance au stress, grande vivacité d'esprit, discrétion, sens des responsabilités) ;
- disposition à suivre un service d'avancement menant au grade de sergent, contrôle de sécurité élargi passé avec succès.

Conditions d'admission à la sélection

- Spécialistes ayant terminé un apprentissage (CFC) d'informaticien, de médiamaticien ou d'opérateur en informatique
- Titulaires d'une maturité gymnasiale avec spécialisation en sciences naturelles
- Personnes en cours d'études (EPF, université, HES) d'informatique, de physique, de mathématiques, d'électrotechnique, de robotique et/ou de pédagogie
- Autodidactes ayant acquis un savoir global dans le domaine cyber ou des technologies de l'information et de la communication

Instruction : domaines et contenus

Engagement comme spécialiste en Computer Network Operations (CNO)

- Développement d'outils logiciels
- Analyse de cyberincidents et de cyberattaques
- Analyse de vulnérabilités

Engagement comme spécialiste auprès du Cyber Fusion Center (CFC)

- Analyse de cybermenaces visant les systèmes d'information du DDPS et de l'armée
- Investigations techniques sur des systèmes, des composants informatiques et des appareils mobiles
- Analyse au sein d'un Security Operation Center (SOC)

Engagement comme spécialiste en Cyberdéfense (CYD)

- Contribution à l'établissement de la situation cyber de l'armée suisse
- Instruction cyber de militaires appartenant à d'autres armes, ainsi que soutien et conseils dans ce domaine
- Contributions relevant du service de renseignement

Organisation

Organisé deux fois par an, le stage de formation cyber permet d'instruire une bonne douzaine de recrues par session, avec un brevet fédéral à la clé.

Instruction en cyber (40 semaines)				
ER GE 64-1			ER ESO	ER GE 64-2
IGB * 6 semaines	IBF 7 semaines	IFO 5 semaines	ESO 4 semaines	Service pratique en tant que sergent 18 semaines
Instruction suivante				IGB * 6 semaines
				IBF 7 semaines
				IFO 5 semaines
				ESO 4 semaines
				Service pratique en tant que sergent 18 semaines

Instruction spécialisée en cyber	
Bases générales	60 h
Bases techniques	170 h
Instruction transversale	30 h
Instruction à la conduite	90 h
Instruction spécialisée	300 h
Engagement et exercices	150 h
Total des heures d'instruction	800 h

IGB = instruction générale de base, IBF = instruction de base spécifique à la fonction, IFO = instruction en formation, ESO = école de sous-officiers, CGE = conduite de la guerre électronique

* La personne concernée suit l'IGB dans l'ER qui l'a convoquée. Le passage vers l'ER GE 64 ou vers l'instruction en cyber, se produit à la fin de l'IGB (après admission).